

**Département du Travail des États-Unis**  
**Bureau des affaires internationales du travail**  
**Bureau du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des personnes**

**Ordonnance 13126**  
**Liste des produits issus du travail forcé ou de la servitude des enfants**  
*Au 2 décembre 2014*

**Côte d'Ivoire**

**CACAO**

Selon divers rapports, des enfants ivoiriens ainsi que des enfants venus du Bénin, du Burkina Faso, de la Guinée, du Mali, du Nigeria et du Togo sont soumis au travail forcé dans des exploitations ivoiriennes de cacao. Selon les estimations les plus récentes de l'université de Tulane, plus de 4 000 enfants sont soumis au travail forcé dans l'industrie de production du cacao en Côte d'Ivoire. Certains sont vendus à des trafiquants par leurs parents, certains sont victimes d'enlèvements, et d'autres émigrent de leur plein gré mais tombent sous l'emprise de trafiquants qui les vendent à des recruteurs ou à des agriculteurs qui les assujettissent à la servitude. Certains agriculteurs achètent les enfants puis refusent de les laisser partir jusqu'à l'extinction de la dette de leur acquisition par leur travail. Il n'est pas rare que les enfants ne soient pas rémunérés, ou qu'une partie de leur salaire soit versée au recruteur ou au trafiquant. Les enfants sont retenus contre leur volonté dans des fermes isolées, enfermés dans leurs chambres la nuit et menacés et battus s'ils tentent de s'enfuir. Leurs employeurs leur font subir des sévices physiques comme punition. Ils sont forcés de travailler pendant de longues heures, y compris des heures supplémentaires, et même lorsqu'ils sont malades. Certains enfants ne reçoivent pas de leurs trafiquants ou de leurs employeurs de la nourriture en quantité suffisante. D'autres sont forcés d'exécuter des tâches dangereuses, notamment de transporter de lourds fardeaux, de se servir de machettes et d'outils tranchants, et d'épandre engrais et pesticides.

**CAFÉ**

Selon certains rapports, en Côte d'Ivoire des enfants âgés de 14-17 ans ou moins sont forcés de travailler dans les plantations de café. Une étude révèle que des milliers d'enfants se trouvent dans cette situation. Certains d'entre eux sont recrutés par la force ou la ruse, et transportés jusqu'aux plantations de café ivoiriennes depuis les pays avoisinants, notamment le Bénin, le Mali, le Togo et le Burkina Faso. Ces enfants sont vendus à des trafiquants. D'autres quittent leurs pays ou leurs communautés d'origine volontairement, mais se retrouvent plongés dans des situations où ils ne sont pas rémunérés et n'ont aucun moyen de rentrer chez eux. Certains enfants sont contraints de travailler pendant trois ou quatre ans avant d'être payés ou de pouvoir rentrer chez eux. D'autres sont forcés de travailler même s'ils sont malades, et sont menacés de violences physiques, de retenue de salaire ou de privation de nourriture s'ils tentent de quitter les plantations.